

No. 13,658.

Le 26 avril 1967

V E N T E

PAR

BERNARD BELAND

A

MINISTERE DE LA VOIRIE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

1/let

No. 181942

Entré et enregistré

à // hrs. et 45 minutes A.M.

le 27^e jour du mois

de avril mil neuf cent

soixante-sept

annelle Maynard
Régistrateur

181942



L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT,
 le vingt-six avril;
 Devant Me ANTONIO GRANDPRE, notaire à Waterloo, district de Bedford, province de Québec.

COMPARAISSENT:

M. BERNARD BELAND, cultivateur, résidant à St Joachim, comté Shefford, P.Q. -----
 Ci-après désigné LE VENDEUR. -----

ET SA MAJESTE LA REINE ELISABETH II, aux droits de la province de Québec, représentée par l'Honorable Ministre de la Voirie, dûment autorisé à acquérir les terrains nécessaires à la confection de routes en cette province, en vertu de la loi de Voirie (S. R. Q.), ch. 133, représenté aux présentes par M. JEAN LANGEVIN, sous-ministre adjoint de la Voirie, demeurant à 3047, rue Laforest, cité de Ste Foy, P.Q., lui-même agissant aux présentes par M. GUY BOURELLE, ingénieur divisionnaire, demeurant à Waterloo, P.Q., suivant procuration sous seing privé, signée à Québec, le trente-et-un mars mil neuf cent soixante-sept, laquelle demeurera annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le mandataire susnommé en présence du notaire soussigné. -----

Ci-après désigné L'ACQUEREUR. -----

LESQUELS déclarent et conviennent: -----

Le vendeur vend à l'acquéreur l'immeuble suivant: -----

DESIGNATION

A) TERRAIN A ACQUERIR: - Une lisière de terrain de figure

irrégulière, montrée par les lettres "A-B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-L-M-N-O-P-Q-R-S-T-U-A" sur le plan ci-annexé en date du 27 juillet 1966, située à l'est de la route actuelle, à prendre du lot DIX SEPT (17) du rang I, du cadastre officiel du canton Roxton, comté Shefford.

Bornée:- à l'ouest par la route actuelle, à l'est par le lot 17 (Bernard Béland). -----

MESURANT:

dans sa ligne OUEST "AB" trois mille vingt (3020) pieds,
 dans sa ligne EST "DC" cent et un dixième (100.1) pieds,
 "CD" trois cent soixante-quatre (364) pieds,
 "DF" cinq cent vingt-un et neuf dixièmes (521.9) pieds,
 "FG" dix-sept et sept dixièmes (17.7) pieds,
 "GH" deux cent et deux dixièmes (200.2) pieds,
 "HI" cent (100) pieds,
 "IJ" cent et un dixième (100.1) pieds,
 "JK" cent (100) pieds,
 "KL" cent et un dixième (100.1) pieds,
 "LM" cent (100) pieds,
 "MN" cent et un dixième (100.1) pieds,
 "NO" quarante-neuf et six dixièmes (49.6) pieds,
 "OP" cent quarante-neuf et deux dixièmes (149.2) pieds,
 "PQ" quatre-vingt-dix-neuf (99) pieds,
 "QR" quatre-vingt-dix-neuf (99) pieds,
 "RS" quatre-vingt-dix-neuf (99) pieds,
 "ST" cent deux et deux dixièmes (102.2) pieds,
 "TU" deux cent quatre-vingt-neuf et six dixièmes (289.6) pieds,
 "UA" trois cent vingt-sept (327) pieds.

Les lignes "CDEF" et "STUA" sont parallèles et distantes de quarante (40) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. -----

Les lignes "JK" et "NOP" sont parallèles et distantes de quarante-cinq (45) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. -----

Les lignes "HI" et "LM" sont parallèles et distantes de cinquante (50) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. -----

Contenant en superficie cinquante-six mille cinq cent soixante-six (56,566) pieds carrés ou un et cinq cent trente-sept millièmes (1.537) arpents carrés M.A. -----

SERVITUDE DEAU:

Une servitude d'écoulement des eaux de drain



drainage de la route Warden-Roxton Falls, sur une li-
sière de terrain prise à même le lot 17 du rang I, du
cadastre officiel du canton Roxton, comté Shefford.

Partant du point "E" situé à quarante (40)
pieds à l'est de la ligne centrale de la nouvelle rou-
te et à huit cent soixante-dix-pieds (870') au sud
d'un chemin public. Dupoint "E" dans une direction
EST sur une distance de deux cents (200) pieds jusqu'
au point "V". -----

Ladite servitude d'eau mesurant trente-
cinq (35) pieds de largeur, soit vingt-cinq (25) pieds
au sud et dix (10) pieds au nord de la ligne centrale
"E-V". -----

Cette désignation est la fidèle reproduc-
tion d'une description technique préparée par M. Gaé-
tan Lebrun, A.G., en date du 28 juillet 1966, suivant
un plan parcellaire daté du 27 juillet 1966; lesdits
plan et description technique étant annexés à l'ori-
ginal des présentes après avoir été reconnus véri-
tables et signés "ne varietur" par les comparants et
le notaire soussigné. -----

T I T R E

Le vendeur a acquis cet immeuble, en plus
grande étendue, aux termes d'un acte de vente consenti
par Georges Beauregard, le 13 décembre 1958, devant
le notaire soussigné, et dont copie fut enregistrée
au bureau de la division d'enregistrement de Shefford
sous le numéro 150428. -----

C O N D I T I O N S

1o-La présente vente est consentie sous
la garantie de droit et de franc et quitte de tout
privilège et hypothèque. -----

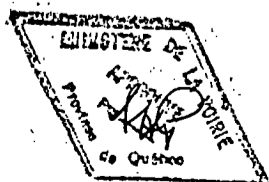
2o-Les taxes générales de l'année courante
ainsi que toutes taxes et cotisations générales ou
spéciales échues ou à échoir, en vertu de règlements
adoptés avant ce jour, ou de répartitions découlant
de tels règlement, resteront à la charge du vendeur. --

P R I X

Cette vente est faite pour le prix de CINQ
CENT CINQ DOLLARS. (\$505.00) que le vendeur reconnaît
avoir reçu de l'acquéreur, dont quittance générale
et finale. -----

Ce montant comprend le paiement en capital
et intérêts du terrain requis, ainsi que tous domma-
ges causés du fait de la construction ou de la réfec-
tion de la route à cet endroit.

E T A T C I V I L



ETAT CIVIL

Le vendeur déclare qu'il est marié en premières noces, sous le régime de la communauté légale de biens, à Marie Jeanne Nadeau. -----

INTERVENTION

Aux présentes intervient DAME MARIE JEANNE NADEAU, épouse commune en biens dudit Bernard Béland, résidant à St Joachim, comté Shefford, P.Q., laquelle déclare avoir eu communication dudit acte et y concourir à toutes fins que de droit. -----

INTERVENTION

Aux présentes intervient L'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC, corpos politique ayant sa place d'affaires en la cité de Québec, ci-après représentée par M. J. BELLEMARE, un de ses régisseurs, ----- dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution des régisseurs de l'Office en date du 13 janvier 1966, étant lui-même représenté par Mlle Yvette Lacroix, secrétaire, de Waterloo, P.Q., en vertu d'une autorisation dudit régisseur en date du trois février dernier 1967. ----- Un extrait certifié de la résolution et l'autorisation demeure annexé à la minute des présentes après avoir été reconnu véritable par ladite mandataire et signé par cette dernière avec le notaire soussigné. -----

LEQUEL déclare qu'il détient contre l'immeuble susdécrit, par plus grande étendue, une créance hypothécaire au montant originaire de DEUX MILLE DOLLARS (\$2'000.00), constituée en sa faveur aux termes d'un acte de prêt consenti audit Bernard Béland, en date du 13 novembre 1958, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Shefford sous le numéro 150154. -----

Cette déclaration faite, l'intervenant, après avoir eu communication des présentes, donne mainlevée de son hypothèque contre l'immeuble susdécrit et autorise le registrateur de la division d'enregistrement de Shefford à en faire la radiation dans ses registres et mention où ce sera nécessaire. -----

Ledit Office réserve expressément tous ses droits, titres, recours, privilèges et hypothèque sur le reste de l'immeuble affecté à la garantie de sa créance. -----

Cette intervention est consentie à toutes fins que de droit, sans novation ni autre dérogation.

DONT ACTE à Waterloo, P.Q., sous le numéro treize mille six cent cinquante-huit (13,658). -----

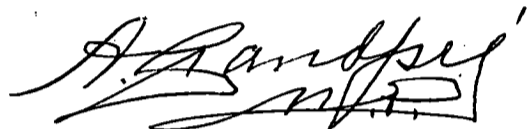
LECTURE FAITE, les parties signent avec le



avec le notaire et en sa présence.-----

- (SIGNE) : Bernard Béland,
- " : Marie Jeanne Nadeau-Béland,
- " : Yvette Lacroix,
- " : Guy Bourelle, ing.,
- " : A.GRANDPRE, N.P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'A. Grandpre', enclosed within a rectangular box.

